

ASSOCIATION BELGE DES EXPERTS

Union professionnelle interdisciplinaire reconnue
Société royale fondée en 1933

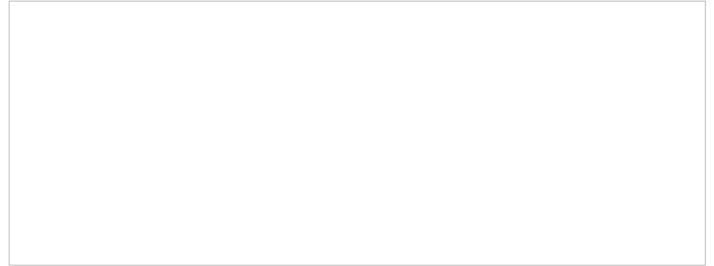
Avenue Frans Van Kalken 1/104
B-1070 – BRUXELLES



ASSOCIATIE VAN BELGISCHE EXPERTEN

Erkende interdisciplinaire beroepsvereniging
Koninklijke maatschappij geschicht in 1933

Frans Van Kalkenlaan 1/104
B-1070 – BRUSSEL



Bruxelles, le 23 février 2010

Madame, Monsieur,

Concerne : Colloque des 12 et 13 mars 2010 à l'occasion du jumelage entre la Compagnie des ingénieurs Experts près la Cour d'Appel de Paris et l'Association Belge des Experts.

Depuis plusieurs années, les relations commerciales et d'affaires entre les pays européens ne cessent de croître. Les experts sont aussi concernés par cette internationalisation. De nombreux litiges font intervenir des parties provenant de plusieurs pays dont les législations sont parfois très différentes.

C'est dans cet esprit que la Compagnie des Ingénieurs Experts près la Cour d'Appel de Paris et l'Association Belge des Experts ont décidé de se rapprocher par le biais d'un jumelage entre les deux groupements afin de permettre à leurs membres (près de 500) de mieux se connaître et de partager leurs expériences.

A l'occasion de la signature de la convention de jumelage, la Compagnie française et notre union professionnelle organisent un colloque ces 12 et 13 mars 2010 dans le cadre prestigieux de la salle d'audience de la Cour d'Appel du Palais de justice de Bruxelles. A cette occasion, trois sujets seront comparés : la procédure de l'expertise judiciaire appliquée en France et en Belgique, le secret professionnel de l'expert et l'aspect contradictoire des débats pendant la procédure d'expertise.

L'intervention de magistrats et d'avocats français et belges ainsi que celle d'experts des deux pays permettra aux participants de mieux appréhender les différences entre les deux pays.

Ce colloque compte dans le cadre de la formation continuée des experts belges membres d'une association de la FEBEX à raison de 8 points.

Le programme ci-joint vous présente les différentes activités programmées. Des activités spécifiques pour les accompagnants sont prévues le vendredi 12 mars 2010 et un programme commun pour les participants au colloque et les accompagnants pour le samedi 13 mars 2010.

Pour tous les participants, le rendez-vous est fixé le vendredi 12 mars 2010 à 10.00 heures dans la salle d'audience de la Cour d'Appel du Palais de Justice de Bruxelles (salle 0.23). Alors que les participants au colloque se réuniront dans la salle d'audience, Les accompagnants, pendant la matinée, visiteront cet édifice grandiose qu'est le Palais de Justice de Bruxelles. A 13.00 heures les participants au colloque et les accompagnants se rejoindront à la Brasserie POELAERT située en face du Palais de justice. A 14.30 heures, la seconde partie du colloque se poursuivra pendant que les accompagnants visiteront le musée Magritte ou le musée des Arts modernes situés place Royale à quelques pas du Palais. A 19.00 heures, les participants au colloque et les accompagnants se rejoindront à l'hôtel Métropole, Place de Brouckère, pour le dîner de gala donné à l'occasion du jumelage des deux groupements.

Le lendemain, samedi 13 mars 2010, le rendez-vous est fixé à 10.00 heures à la Fondation Folon (Ferme du Château de La Hulpe - Drève de la Ramée 6 A - 1310 La Hulpe) pour une visite guidée du musée créé par l'artiste quelques temps avant sa disparition. Cette visite sera commentée par Monsieur Joseph Libion, administrateur de la Fondation qui a connu personnellement l'artiste. Jean-Michel Folon est sans doute un des artistes contemporains le plus connu tant des belges que des français, néanmoins, son œuvre est beaucoup plus variée que les aquarelles largement diffusées. Cette visite sera suivie d'un lunch à la Taverne « L'Homme bleu » située dans les bâtiments de la Fondation, en pleine nature brabançonne. L'après-midi, tous sont invités à participer à un atelier chocolat à la Maison des maîtres chocolatiers situés sur la Grand'Place de Bruxelles.

Pour les exposés du vendredi, une traduction simultanée est prévue. Des syllabus seront distribués en français et néerlandais.

Nous vous invitons à vous inscrire au secrétariat de l'ABEX en nous retournant le bulletin ci-joint **avant le 9 mars 2010** et en vous acquittant de la participation aux frais au compte de l'ABEX n° 310-1784248-19 en mentionnant votre nom, prénom ainsi que ceux de la personne qui vous accompagne.

En espérant que cette initiative rencontrera votre intérêt, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.



Fabien de GERADON
Secrétaire-Général

FORMULAIRE d'INSCRIPTION

A envoyer par fax au n° 02 527 36 35 ou par mail à secretariat@abex.be
avant le 9 mars 2010

Je soussigné [NOM] _____

[PRENOM] _____

[E-mail] _____

Déclare m'inscrire aux activités suivantes organisées à l'occasion du jumelage de l'ABEX et de la CIECAP qui se déroulera du vendredi 12 au samedi 13 mars 2010 au Palais de justice de Bruxelles.

	Prix	Nombre	Total
Vendredi 12 mars 2010 (colloque de 10 à 18 heures au Palais de justice de Bruxelles + + Déjeuner Brasserie Poelaert + dîner au Métropole) et samedi 13 mars 2010 (Fondation Folon – Taverne l'Homme Bleu – Atelier chocolat) Participant colloque	290,00 €		
Vendredi 12 mars 2010 (Visite du Palais de justice + Déjeuner Brasserie Poelaert + Visite du musée Magritte ou Musée d'arts modernes + Dîner au Métropole) et samedi 13 mars 2010 (Fondation Folon – Taverne l'Homme Bleu – Atelier chocolat) Accompagnant	270,00 €		
Vendredi 12 mars 2010 (colloque de 10 à 18 heures au Palais de justice de Bruxelles + + Déjeuner Brasserie Poelaert + dîner au Métropole) Participant colloque	200,00 €		
Vendredi 12 mars 2010 (Visite du Palais de justice + Déjeuner Brasserie Poelaert + Visite du musée Magritte ou Musée d'arts modernes + Dîner au Métropole) Accompagnant	180,00 €		
TOTAL			

Je verse ce jour la participation aux frais sur le compte de l'ABEX n° 310-1784248-19 avec la mention « Colloque mars 2010 - NOM et PRENOM du participant + NOM et PRENOM accompagnant »

Le programme précis sera envoyé aux inscrits quelques jours avant l'événement par courrier électronique.

Date et Signature